

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



LA CHAVANNÉE

Embraud
03320 Château-sur-Allier
06 78 02 49 89

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours de

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

La Maison de la Batellerie

Le Veudre (03)



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► AIDEZ-NOUS A PRESERVER NOTRE PATRIMOINE

◆◆ UN PEU D'HISTOIRE

Le Veudre est une ancienne cité marinière, au bord de la rivière Allier. Son vaste port accueillait jusqu'au XIXe siècle un important trafic de marchandises.

Autrefois, les gens de rivière du Veudre venaient chercher l'embauche en une petite place du village, "le coin des feugnants". Là ils attendaient parfois des jours entiers que la navigation soit possible. De les voir ainsi oisifs, ils ont été qualifiés de fainéants, "feugnants" en parler local, ce qui a donné le nom de la place.

◆◆ LA MAISON DE LA BATELLERIE

La Maison de la Batellerie occupe un bâtiment historique du Veudre, dans l'ancien quartier des mariniers et charpentiers en bateaux. Cette maison à étage et à tour-escalier du XV^e siècle, est à vocation muséographique depuis 1998. Le patrimoine batelier est présenté sous forme de panneaux et maquettes présentant l'histoire des mariniers, d'objets recueillis dans le lit de l'Allier. On y découvre des pointes de bourdes, des bâtons de quartier, des reliefs d'épaves, également un intérieur de marinier au XIX^e siècle, une pirogue monoxyle du XII^e siècle, et l'un des derniers bateaux construits au Veudre, vers 1930.

◆◆ LE PROJET

Le bénévolat des membres de l'association –les Chavans– a permis la restauration de l'intérieur. En 2014, les toitures ont été refaites à neuf, en respectant le style du bâtiment. Il s'agit ici de procéder à la réfection des enduits extérieurs de la Maison de la Batellerie : la tour du XV^e, les murs du logis XVII^e, et les annexes XIX^e siècle.

◆◆ LES CONTREPARTIES

Les donateurs seront invités aux manifestations organisées par La Chavannée en sa ferme d'Embraud (*Les Brandons, La Fête de la Rivière, et La Fête des Chavans*). Ils visiteront bien entendu la « Maison de la Batellerie » gratuitement les dimanches d'été...

Montant des travaux	33 068 €
Objectif de collecte	5 000 €
Début des travaux	Fin 2021



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La Maison de la Batellerie

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77618

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La Maison de la Batellerie

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine